

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE A LA BREIZH COP (Novembre 2018)

1) SYNTHÈSE

Après avoir participé à une première réflexion concernant les orientations majeures de la démarche Breizh Cop (réflexion traduite dans un document transmis au Conseil Régional (CR), le 29 mars dernier), la commission du CD de LTC chargée d'étudier ce dossier vous adresse une nouvelle contribution, cette fois consacrée à la définition des objectifs majeurs d'un projet d'avenir et de développement durable de la Bretagne.

Les 38 objectifs proposés au débat régional nous semblent importants et dignes d'intérêt. Nous avons choisi de retenir, sans oublier les autres, 11 objectifs, qui seront abordés ci-après. Ce choix correspond aux intentions du CR : « globalement, la question posée est celle de la « rupture » dans nos manières de produire, d'occuper l'espace, de décider etc... ». Le CD considère que cette « rupture » réclame impérativement de la part du CR **une politique fortement volontariste** si l'on veut que les transitions attendues façonnent positivement notre région sur les plans économique, social et environnemental d'ici 2040. Pour nous, ce fort volontarisme suppose :

a) **un engagement important et régulier, y compris financier, de la Région dans la mobilisation souhaitée de tous les acteurs** : il nous semble impératif de tout faire pour réduire la fracture est/ouest du territoire breton dans plusieurs domaines et pour impliquer fortement la Région dans les divers projets citoyens à financements participatifs. De manière générale, la co-construction d'un volontarisme effectif avec les citoyens et les collectivités doit être un objectif majeur.

b) **un cadre coopératif et solidaire dans un esprit non concurrentiel**, à la fois entre les territoires bretons et entre les diverses régions. Le CD a précédemment souligné toute l'importance des coopérations solidaires inter-territoires en réseaux. Rappelons ici, par exemple, l'existence du pôle de compétitivité « Images & Réseaux » dont le siège est à Lannion et qui fédère 254 acteurs et 36 300 emplois, dont de nombreuses PME et TPE réparties de manière diffuse sur le territoire régional. Ce pôle de compétitivité va évoluer en termes de périmètre et d'activités. Le Trégor doit pouvoir renforcer ses contributions déjà importantes dans les dynamiques de projets de la future entité. Dans un contexte de concurrence mondialisée, la capacité des Bretons à coopérer à l'échelle de leurs territoires, grâce au soutien actif des institutions régionales, est donc à encourager. Les actions unilatérales de l'État et des collectivités, comme celles des seuls individus, ne suffisent pas ; Les dynamiques collectives à l'échelle territoriale peuvent en revanche être porteuses d'avenir. Dans cet esprit, le CD s'interroge vivement sur la pertinence de l'utilisation du terme « Leader » utilisé dans l'évocation des objectifs 9, 11 et 13. La Bretagne, en fonction des moyens qu'elle se donne et au nom des valeurs qu'elle défend, doit aller le plus loin possible dans l'affirmation de ses ambitions économiques, sociales et environnementales. La Bretagne peut servir de référence dans de nombreux domaines, mais c'est bien la coopération et l'échange qu'il faut promouvoir et non la concurrence entre les territoires. Ceci implique de s'inspirer également de réalisations exemplaires proposées par les autres régions. Cette démarche n'exclut pas d'être pôle d'excellence dans certaines thématiques et de conforter cette position.

c) **des actions résolues pour assurer la répartition géographique équilibrée des activités sur l'ensemble du territoire régional** et éviter les effets néfastes de la métropolisation, en termes de développement économique et de cohésion sociale. Nous souhaitons que la gouvernance veille et agisse pour que cette métropolisation corresponde à des fonctions intéressantes et bénéfiques pour la population. Les études, qui ont été relatées dans la presse récemment, montrent bien que le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de notre région s'accroît dangereusement dans de nombreux domaines (santé, emplois, recherche innovation, enseignement supérieur, transferts et créations d'entreprise...). Un des objectifs essentiels du CR dans les décennies à venir sera donc de garder et de développer un tissu économique et social performant, de solidarités très actives avec les villes moyennes et petites.

Le développement des activités et des emplois liés aux transitions nécessite d'en faire aussi des vecteurs de rééquilibrage territorial. Sinon, le risque est grand de les voir se concentrer dans les grandes métropoles (Nantes, Rennes), comme le démontre la tendance lourde à l'échelon national. Les transitions devront être accompagnées de montées en compétences qu'il conviendra de soutenir en matière de formations initiales et tout au long de la vie. Le volontarisme du CR pourra éviter une concentration métropolitaine excessive, notamment pour accompagner la digitalisation de l'économie (diffusion des activités et emplois du

numérique) : c'est la meilleure façon de la voir se développer en connexion étroite avec l'ensemble des activités existantes et jouer ainsi un rôle moteur pour la totalité du territoire régional.
Sans cette politique, nous pensons que les intentions proclamées de solidarités inter-territoriales resteront des vœux pieux.

d) **une sauvegarde et un développement des Services publics** qui doivent être perçus comme une condition majeure permettant de protéger et promouvoir l'intérêt général, de garantir la justice sociale et l'accès aux droits des citoyen(ne)s, et de mettre en œuvre les transitions voulues (**voir plus bas la contribution écrite du CD en partie 3**).

e) **une prise en compte régulière des jeunes breton(ne)s** dans toutes les strates du projet régional car ils/elles seront les acteurs/actrices de 2040. Dans les prochaines étapes de la Breizh Cop, il faudra veiller à associer les jeunes à la réflexion (**voir plus bas la contribution écrite du CD en partie 3**).

f) **une Bretagne «accueillante»** : cet adjectif doit compléter l'axe «Une Bretagne unie et solidaire» en permettant de développer deux nouveaux objectifs opérationnels :

- Celui d'accueillir comme une chance pour la Bretagne les 800 000 nouveaux habitants prévus pour 2030, entrepreneurs, investisseurs, chercheurs, travailleurs, retraité(e)s, étudiant(e)s, et touristes, mais aussi réfugié(e)s essentiels à son dynamisme
- Et donc celui de prendre ses responsabilités vis-à-vis des migrants, affirmer et considérer comme des richesses leurs multiples apports, leur offrir des conditions dignes et humaines d'accueil et garantir leur accès aux droits (**voir plus bas la contribution écrite du CD en partie 3**).

2) PRÉSENTATION DES 11 OBJECTIFS PRIORISÉS PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

a) Concernant l'axe « Accélérer la croissance et notre performance économique par les transitions »

Nous souhaitons que cet intitulé de l'action régionale s'inscrive davantage en rupture avec l'idée de croissance économique actuelle et renvoie plutôt à de nouveaux modes durables de croissance et de développement de l'économie future.

- **L'objectif 6 « Prioriser le développement des compétences Bretonnes sur les domaines des transitions »**: Nous sommes favorables aux formations (numériques et écologiques) transversales, par exemple dans les secteurs de l'environnement, du bâtiment, de la santé, de l'agriculture. Nous souhaitons ainsi que se développent davantage des formations visant des emplois liés à la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de l'architecture, de l'urbanisme, du tourisme... Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir les filières d'excellence sans négliger l'ensemble du cursus de formation dès le niveau V, en particulier dans les lycées technologiques et professionnels afin de constituer des filières cohérentes et qualifiantes ;

- **L'objectif 7 « Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions »**: Recherche appliquée, innovation et recherche fondamentale constituent selon nous des outils indispensables au développement durable de notre région et doivent en conséquence être fortement soutenues.

Nous incitons également le CR à suivre les recommandations du CESER décrites dans sa dernière étude *«Recherche(s) et innovation en Bretagne»*, en mettant en œuvre une nouvelle stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation conciliant les opportunités offertes par les stratégies européennes et nationales et un projet de territoire orienté vers le développement régional durable. Le CESER demande en particulier que la conduite de ces actions se fasse en lien avec les acteurs(trices) et les citoyen(ne)s de façon participative.

Il conseille aussi de s'inspirer de l'initiative *«Territoires en transition énergétique et sociétale»* conduite en Pays de Loire, qui prône le soutien des programmes de recherche-action dans lesquels les chercheurs sont mobilisés à la fois pour aider les acteurs de terrain à engager des transitions vers un développement plus durable mais aussi pour analyser ces expériences.

Bien que le CR n'ait pas les moyens d'infléchir le contexte national qui voit la concentration toujours plus forte des fonds vers quelques acteurs qui incarneraient l'«excellence», il doit rester très attentif à ce que la nouvelle structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche ne mette pas en danger les multiples réseaux et collaborations tissés à l'échelle régionale (**voir contribution écrite en partie 3**).

- **L'objectif 9 « Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines »**: L'identification des activités ayant un rôle majeur dans les transitions doit être très précise pour l'efficacité des acteurs de la Région, sous l'impulsion du CR. D'après les objectifs fixés par la Cop 21, le territoire doit mettre en place une production d'énergies renouvelables, locales et durables à hauteur de 32 % de l'énergie finale consommée à l'horizon 2030. Il faut donc réduire la consommation d'énergie fossile par la combinaison de la sobriété et de l'efficacité. L'objectif est de multiplier par trois notre production d'énergies renouvelables dans les dix années à venir.

Les énergies marines renouvelables (EMR) nécessitent en particulier un soutien de la Région car les enjeux d'emplois sont considérables. Le pôle brestois doit ainsi être renforcé pour pouvoir entraîner l'ensemble du territoire. Le développement de cette filière EMR a pris du retard en Bretagne comme ailleurs. Le CR devra maintenir la dynamique engagée pour réussir à positionner notre région sur ce domaine d'avenir, dans un contexte fluctuant et incertain. Le domaine des éoliennes flottantes est également un vivier d'emplois. La Région Bretagne doit accélérer l'installation de deux fermes de 500 MW, l'une au large du TREGOR-baie de MORLAIX, l'autre en Bretagne sud. Sinon, le potentiel d'exportation s'amenuisera dans ce domaine déjà concurrentiel.

Sur le territoire de LTC, la filière bois-bocage-énergie est efficacement développée. En revanche, les projets d'éoliennes sont peu nombreux, les installations de panneaux photovoltaïques et de capteurs

thermiques (ECS) sont symboliques et les méthaniseurs agricoles sont rares... Force est donc de constater l'écart entre les potentialités en énergies renouvelables du territoire et la réalité des installations... Partout sur le territoire régional, le CR devra contribuer par son action à réduire cet écart. (**Voir contribution écrite en partie 3**)

- **L'objectif 13 « Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques »**: Pour réduire le gaspillage alimentaire, consolider et développer les filières bretonnes de valorisation et de transformation des déchets en ressource, la Région Bretagne devra accompagner ces justes ambitions d'une politique incitative et volontariste de prévention, afin de réduire ces déchets à la source.

Le CR doit renforcer l'évolution de l'agriculture vers une agriculture durable et affirmer que les besoins sociaux et écologiques doivent guider cette économie.

- **L'objectif 14 « Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale »**: Nous souhaitons que la Région intègre pleinement dans son projet la promotion et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en s'appuyant sur le maillage des pôles existants (pôles ESS), déjà mobilisés dans de nombreuses démarches avec les citoyen(ne)s, les SCOPs et toute autre instance coopérative, à travers des actions diversifiées sur la quasi-totalité du territoire breton. Elaborer des transitions bénéfiques à l'ensemble de la société passe par une mise en valeur encore plus forte de ces acteur(rice)s et une meilleure prise en compte de leurs méthodes d'action.

b) Concernant l'axe « Faire vivre une Bretagne des proximités »

- **L'objectif 17 « Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton »**: Réduire le parc automobile en Bretagne comme ailleurs est une obligation écologique et sociétale pour les années à venir.

En revanche, la notion de remplissage moyen par véhicule est difficilement chiffrable et ne doit pas correspondre à une directive unique mais dépendre de la nature du territoire concerné. On ne peut traiter de la même manière les zones denses en emplois et en population et les territoires en voie de désertification.

Il est pour nous compatible d'« inventer les nouvelles mobilités de demain » et de développer le réseau existant des transports publics collectifs (ferroviaires en premier lieu, y compris le fret).

Nous jugeons primordial de garantir la mobilité pour tous, en tenant compte des spécificités, y compris celles des travailleurs saisonniers.

- **L'objectif 19 « Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence »**: le télétravail (avec des espaces communs de travail) peut être une solution utile et intéressante pour les citoyen(ne)s éloigné(e)s de leur lieu de travail. Une politique efficace et volontariste luttant contre les dérives de la métropolisation doit permettre « un meilleur ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire » en améliorant et raccourcissant les distances entre l'emploi et le travail.

c) Concernant l'axe « Une Bretagne de sobriété » :

- **L'objectif 22 : « Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique » :**

Nous partageons l'idée de déployer « une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique » notamment grâce aux réflexions et campagnes de préventions indispensables pour agir contre les origines de ce changement climatique. Mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il convient de ne pas traiter uniquement les effets mais aussi les causes, en changeant le système de production, notamment en accompagnant la mutation de l'agriculture bretonne.

- **L'objectif 26 : « Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement » :** Il est essentiel par ailleurs de prévenir les risques liés à l'eau : sécheresse, élévation du niveau de la mer, mais aussi ruissellement et inondations en luttant contre l'artificialisation des sols.

La Bretagne doit promouvoir une société économe en eau en encourageant la récupération de l'eau de pluie, y compris pour l'agriculture, pour éviter le pompage des nappes aquifères.

Concernant la consommation d'eau potable, il est essentiel de mieux gérer la qualité de l'eau avec des usines de traitement rénovées, et d'améliorer le réseau de distribution en limitant les fuites.

Et il faut tout faire pour éviter l'existence de deux Bretagnes : l'une qui consommerait davantage d'eau et une autre chargée d'approvisionner la première. L'accès à l'eau est un besoin qui ne peut être dicté par des logiques économiques et financières.

Pour garantir une transition énergétique socialement juste, nous proposons donc au CR de revenir en tout point du territoire à une gestion en régie sous contrôle public et de mieux gérer la qualité de l'eau en Bretagne, en faisant de la mise aux normes des systèmes d'assainissement une priorité, en remplaçant les anciennes stations d'épuration saturées qui polluent les cours d'eau, et en subventionnant la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes.

L'objectif est d'intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement.

- **L'objectif 27 : « Dépasser en Bretagne les objectifs nationaux de transition énergétique »**, en adoptant des pourcentages à la fois réalistes et volontaristes.

Le document du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui doit être revu fin 2018 est particulièrement éloquent. Il établit « des scénarios prospectifs qui donnent des visions de ce que pourraient être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables en 2020 et en 2050 en Bretagne ». Si le CR mobilise « au maximum de leur capacité » tous les acteurs du territoire (économiques, politiques et institutionnels), la baisse possible peut atteindre en 2050 - 52 % pour les GES et -60 % pour les consommations d'énergie : nous souhaitons que ce soit ce scénario volontariste qui inspire la réflexion et l'action du CR.

d) Concernant l'axe «Une Bretagne unie et solidaire» :

- **L'objectif 38 « Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances »** : il n'est pas besoin de «réinventer l'offre de services à la population» en totalité. Il est impératif de maintenir et développer, améliorer et renforcer l'ensemble des Services Publics sur le territoire breton. Il s'agit là d'un objectif majeur d'aménagement du territoire et de justice sociale. (**voir contribution écrite en partie 3**).

Nous souhaiterions voir apparaître des précisions et engagements concrets à la fin de l'énoncé des 38 objectifs en matière de service public de santé. De plus, le Plan Régional de Santé (PRS) ne nous satisfait pas dans de nombreux domaines (prévention, politique envers les personnes âgées et prise en charge de la perte d'autonomie, offre médico-sociale pour les personnes handicapées, moyens humains et financiers pour une réelle égalité des territoires). Ce service public ne peut être géré de manière uniquement comptable, et dans une logique de constante réorganisation. En dépassant un avis prudemment réservé sur le sujet et en promouvant davantage d'égalité dans les territoires, vous donneriez à la société bretonne un signal fort, invitant chaque citoyen(ne) à se saisir de ce projet et de ses enjeux pour les prochaines années.

3) ANNEXE (Autres contributions thématiques parvenues au Conseil de développement)

SERVICES PUBLICS

La Breizh Cop mentionne très peu les Services Publics alors que ceux-ci sont une condition nécessaire pour atteindre de nombreux objectifs affichés (tels les objectifs 3,4,5,6,7,8,9,13,16,18,20,26,29,34,36,38, ...) et réaliser les transitions souhaitées.

Les politiques publiques doivent garantir à toutes et tous l'accès à la qualité des Services Publics de manière équitable sur le territoire breton. Nous savons que les premières victimes de l'absence de Services Publics sont les personnes les plus fragiles.

Le Conseil Régional devra donc mener des politiques volontaristes visant à la reconquête de nos territoires par les Services Publics.

Cette reconquête est indispensable au développement économique, en favorisant le maintien ou l'implantation d'entreprises grâce à un maillage territorial fort : accès au travail, transport, communication, énergie, santé, éducation, culture, sport, recherche, innovation....

Les Services Publics sont une option majeure pour protéger et promouvoir l'intérêt général, garantir la justice sociale, l'accès aux droits, l'intégration et la cohésion en Région Bretagne. Ils sont des outils efficaces pour relever les défis économiques, sociaux, écologiques et technologiques qui nous attendent et conforter le bien-être des Breton(ne)s.

Comme la démocratie, les Services Publics ne sont pas une charge : ils font pleinement partie de la solution. La Breizh Cop doit en conséquence l'affirmer en veillant à leur développement et à leur amélioration.

FORMATION ET RECHERCHE (objectifs 6 et 7)

Quelques orientations concernant la formation et la recherche paraissent prioritaires :

Pour la formation :

- développer les filières de formation liées au déploiement de BTHD, à la transition énergétique, à la transition numérique, aux énergies renouvelables et à la biodiversité.
- développer les formations transversales, par exemple dans les secteurs de l'environnement, du bâtiment, de la santé, de l'agriculture....
- développer les emplois liés à la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de l'architecture, de l'urbanisme, du tourisme.
- promouvoir les filières d'excellence sans négliger l'ensemble du cursus de formation, dès le niveau V, en particulier dans les lycées technologiques et professionnels afin de constituer des filières cohérentes et qualifiantes.

Pour la recherche :

- développer la recherche, appliquée et fondamentale, en direction de la durabilité globale et non d'intérêts à court terme.
- défendre une recherche qui contribue aux réponses indispensables aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux, en s'appuyant notamment sur des programmes publics.
- mettre la recherche au service d'une politique de prévention.
- éliminer les pesticides et développer la recherche pour le remplacement des produits dangereux ou pour mettre au point les process industriels les plus économes en consommation d'énergie (cf objectif 25)
- utiliser la recherche pour préserver et reconquérir la biodiversité, améliorer la connaissance et lutter contre les espèces invasives actuelles et futures (cf objectif 29).

LA PRATIQUE SPORTIVE (Cf objectif 1, cadre d'une large politique culturelle)

La Région doit favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives. Elle doit prendre en compte les inégalités existantes, les sources de blocage, par exemple les difficultés du sport au féminin, l'inadaptation de certains équipements et de leur implantation, tout en veillant aux problèmes environnementaux et énergétiques parfois engendrés.

Pour rappel, une charte de l'UNESCO met le sport au nombre des droits humains.

La Région doit préconiser la co-construction des projets sportifs de territoire, associant les usagers aux décisions et aux choix, y compris en matière d'équipement.

Elle doit avoir pour objectif d'intégrer, dans les opérations de rénovation urbaine et dans les projets d'envergure liés aux quartiers, la construction ou la rénovation d'au moins un espace sportif et la desserte des équipements sportifs sur le territoire concerné. Les quartiers de la politique de la ville ainsi que les zones rurales doivent faire l'objet de priorités.

Il faut renforcer la formation des encadrantes et encadrants sportifs, reconnaître et encourager l'engagement des bénévoles, celui des associations, reconnaître aussi en les développant les rôles indispensables des fonctionnaires du ministère des sports,

QUELLE POLITIQUE PUBLIQUE POUR LES JEUNES ? (Cf objectif 32 ?)

En tant que chef de file de la jeunesse, le Conseil Régional doit élaborer une politique publique de, pour et par la jeunesse. Cette politique doit répondre aux questions suivantes :

- Que souhaite le Conseil Régional (CR) pour la jeunesse ? Qu'en attend-il ? En tant que chef de file jeunesse, le CR doit élaborer une politique publique de, pour et par la jeunesse.
- Quelle ambition de politique globale ? Si l'éducation est la première réponse à apporter à la jeunesse, une politique éducative ne suffit pas : il faut une politique transversale qui vise à développer son autonomie et qui prenne en charge toutes les dimensions : formation, insertion professionnelle et sociale, logement, mobilité, culture, sport, loisirs, bien-être, santé....
- Quelles mesures universelles ? Quelles mesures pour corriger les inégalités sociales au sein de la jeunesse (plusieurs jeunesses) ? Comment prendre en charge les objectifs des Missions Locales si celles-ci devaient disparaître ?
- Que proposer à la jeunesse dans les territoires ruraux enclavés ? (cf propositions du CESE).
- Les jeunes font-ils encore confiance aux institutions politiques ?
- Comment s'assurer de la participation des jeunes aux politiques de la jeunesse ? Comment ne pas seulement les considérer comme des cibles mais comme des acteurs autonomes ? Comment donner aux jeunes le droit d'avoir la parole ?
- Comment faire vivre l'Education populaire ? Comment la formation des animatrices et animateurs des collectivités et des organisations associatives doit-elle en particulier promouvoir les valeurs républicaines ?
- Comment développer des projets initiés et finalisés par les jeunes ? Comment améliorer la représentativité des jeunes dans toutes les instances (y compris les Conseils de Développement) ? Comment améliorer la participation des jeunes aux choix régionaux dans toutes les politiques régionales (avec auto-saisine possible) ? Création de commissions territoriales des jeunes ?

UNE BRETAGNE ACCUEILLANTE

Le Conseil Régional doit prendre position sur le sujet de l'accueil des migrants en Bretagne. Cette dimension doit prendre toute sa place parmi les objectifs qu'entend tracer la Breizh Cop pour les décennies à venir. Face aux discours racistes et aux amalgames en tout genre, face aussi à l'indifférence, il est indispensable que la Bretagne dise sans ambiguïté que non seulement elle souhaite accueillir et protéger ces migrants, en leur offrant des conditions dignes et humaines, mais aussi que ces enfants, ces femmes, ces hommes, d'où qu'ils viennent, sont une chance pour nos territoires, comme les Breton(ne)s ont su l'être depuis toujours pour de nombreux endroits du

monde.

L'humanité de demain, en Bretagne comme ailleurs, se construit avec les migrants d'aujourd'hui.

TRANSITION ENERGETIQUE EN BRETAGNE

Dans les perspectives proposées par la région (Breizh cop) les transitions sont présentes dans de nombreux items. Si de multiples points soulignent cette nécessité, les objectifs sont souvent flous, particulièrement sur les transitions énergétiques. Pourtant, les souhaits de développement des énergies renouvelables ne datent pas d'hier. En 1978, le plan alter breton proposait des solutions et des évolutions ambitieuses. 40 ans plus tard, les chiffres sont éloquentes. Le développement des énergies renouvelables n'a été que balbutiant. Dorénavant la transition énergétique devra suivre une accélération sans précédent sous peine de sombrer économiquement et écologiquement. Pour ce faire, les objectifs au niveau local, régional ou national devront être ambitieux et accompagnés de moyens financiers à la hauteur de ces ambitions. Nous dépendons encore beaucoup trop des énergies fossiles (68,2% dont pétrole 45,7%, gaz 20,1%, charbon 2,4 %) et de l'énergie nucléaire. Dans le bouquet énergétique global, le nucléaire représente 19% de l'énergie finale (celle que nous consommons) et les énergies renouvelables 12,8%. Ces chiffres surprennent car nous sommes habitués à entendre que le nucléaire fournit 75% de l'énergie alors qu'il ne s'agit que de l'énergie électrique. Pour la Bretagne les chiffres de consommations sont sensiblement les mêmes (46% pour les produits pétroliers, 17% pour le gaz, 27% pour l'électricité (nucléaire et charbon) et 13% pour les ENR, alors que la production d'énergie électrique en Bretagne est nettement insuffisante.

Malheureusement la consommation énergétique progresse d'environ 1% par an après avoir stagné en 2010-2015. Ces consommations sont principalement dans le résidentiel et le tertiaire (43%) dans les transports (35%) l'industrie (14%) et l'agriculture et la pêche (8%). Au regard de ces données on peut déterminer les grands axes d'économie d'énergie (rénovation thermique des bâtiments, repenser les transports en faveur du covoiturage, du ferroutage, des circuits courts, des transports doux, sensibilisation de la population, réglementation pour les industriels, travailler autrement en agriculture, aménagement du territoire en fonction des déplacements...) La baisse de consommation devra atteindre 50% d'ici 2040.

De plus, l'augmentation de production des systèmes utilisant les énergies renouvelables doit être significative et devra viser des objectifs ambitieux (40% en 2040) Le troisième pilier est l'efficacité énergétique c'est-à-dire la réduction des pertes dans les transports de ces énergies (Smartgrids, rapprochement des systèmes producteurs du consommateur).

Un plan sur cette transition énergétique devra être établi avec précision en se donnant les moyens de mesurer les performances à chaque étape et surtout en affectant des crédits à la hauteur des ambitions.

Sur les financements, à l'image de quelques territoires déjà engagés, les pistes de financement participatif citoyen et le tiers financement devront être étudiés. Si les investissements peuvent paraître importants à court terme, il faut bien inclure les coûts évités à long terme pour s'engager dans des projets ambitieux.

Le conseil de développement du territoire Lannion Trégor Communauté a créé un groupe de travail. Quelques pistes ont d'ores et déjà envisagées :

- Faire un inventaire de l'existant sur le territoire (chaufferie bois, installations photovoltaïques, solaire thermique, éoliennes, production hydroélectrique, méthaniseur,...)
- Envisager les potentiels de développement dans le territoire.
- Organiser des visites de terrain sur des territoires exemplaires
- Proposer aux élus des critères d'attribution des aides à la réalisation des projets communaux

en fonction des études d'implantation de système utilisant les énergies renouvelables.

- Augmenter considérablement la sensibilisation des différents publics et notamment les élus
- Evaluer les potentialités d'un (ou plusieurs) projet solidaire et citoyen.

Le travail vient de démarrer et la route est encore longue. Ces activités se feront en adéquation avec l'élaboration du PCAET et le SCOT.